Semaine de l'Épargne Salariale

22 mars ↓ 26 mars

Projets

Intéressement

Participation

Retraite

Loi PACTE

L'Épargne Salariale,
tout le monde y gagne

INFORMATION SALARIÉS

L'Épargne Salariale en trois questions

1 Ma prime d'intéressement et de participation, j'en fais quoi ?

Je la place sur un plan d'épargne salariale (PEE/PER Collectif/PERCO)

ou Je la perçois
Elle est alors soumise à l'impôt sur le revenu

→ Un site pédagogique pour tout comprendre : epargnesalariale-france.fr

2 Si je place sur un plan d'épargne salariale, ça m'apporte quoi ?

+

Je peux recevoir
de l'abondement
de mon entreprise

J'épargne pour
mes projets de vie à venir
moyen ou long (PEE)

0%

d'impôt sur
mon intéressement
et ma participation

Je place sur
un PERCO pour préparer
ma retraite

3 Mon épargne est-elle disponible ?

L'épargne est bloquée
pendant 5 ans sur le PEE
et jusqu'à ma retraite
sur le PER Collectif/PERCO

Je peux débloquer
à tout moment pour financer
des projets de vie

→ Sur le PEE :
résidence principale,
mariage, naissance
du 3e enfant...

→ Sur le PERCO/PER
Collectif : résidence
principale, départ
à la retraite

epargnesalariale-france.fr

« J'ai acheté ma résidence principale avec mon épargne salariale ! »

« J'ai financé mon mariage avec ma participation ! »

« Je prépare ma retraite pendant ma vie active ! »

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS AMF

Ministère de l'Économie et des Finances — Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social

afg association française de la gestion financière

lafinancepourtous

Semaine de l'Épargne Salariale